



DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

ARRETE N° AR_2023_020

Arrêté de réglementation de la circulation
Cérémonie Commémorative
du 78^{ème} anniversaire
de la victoire du 8 mai 1945

Monsieur le maire de la commune de Cunac (Tarn)

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

- Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la cérémonie commémorative du 78^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 qui aura lieu **le lundi 8 mai 2022 à 17h00** et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-bourg, de réglementer la circulation à l'occasion de cette manifestation,
- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 - A compter de 16h45 et jusqu'à 17h45, le lundi 8 mai 2022 la circulation sera interdite sur la Grand'Rue entre la rue des Ecoles et la Place du Mail pour la cérémonie protocolaire aux Monuments aux Morts. La déviation se fera par la rue des Ecoles, la rue du Bourg, la Place du Mail et vice versa.

Article 2 - La signalétique correspondante sera mise en place.

Article 3 - La brigade de gendarmerie de Villefranche, les services municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cunac, le 24 avril 2023

Marc VENZAL

Maire de Cunac

